

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation **Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, David CARABIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Elisabeth LETONDOR, Salvator LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : 8 :

Marie-José AMAH à Anne DUCHENE
Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN
Elisabeth SERIN à Baptiste PAVOT
David CARABIN à Bertrand KLING
Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Jean-Marie HIRTZ
Salvator LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 10 novembre 2016

N°2016-050

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 29 septembre 2016 à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : 4 : Elisabeth SERIN, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : 3 : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING.
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Philippe ROLIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal,
- 2) Budget primitif communal - Décision modificative n°1
- 3) Mise à jour du tableau des effectifs
- 4) Convention de partenariat collectivités Espace Naturel Sensible « Plateau de Malzéville »
- 5) Attribution d'une prime de ravalement de façade obligatoire - 16 rue de l'Orme - Périmètre 2012.
- 6) Avenant au règlement d'octroi des primes au ravalement de façades obligatoire.
- 7) Convention constitutive d'un groupement de commandes « fourniture et livraison de végétaux et substrats ».
- 8) Communication des décisions prises en application de l'article L212-22 du CGCT
- 9) Questions diverses.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2016

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à l'unanimité

N° 02 Budget primitif communal - Décision modificative n°1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON explique que cette DM1 est très modeste : 41 000 euros au total en investissement et en fonctionnement.

En recette de fonctionnement, elle ajuste les dotations et allocations fiscales selon les notifications (mais pas les recettes fiscales selon l'état 1259 MI) et selon les réalisations, remboursements pour sinistres (importants) et remboursements pour le personnel (91% de réalisation en raison des longues absences pour maladie et maternité.)

Les principales inscriptions en dépenses de fonctionnement : indemnités de licenciement d'un agent pour inadaptation au poste, versement au fpihp, et redevances spéciales pour les ordures ménagères.

Les dépenses de personnel seront ajustées à la hausse à la seconde DM pour des montants modestes, une fois établi avec certitude et coût définitif des remplacements d'agents.

En investissement, les dépenses sont ajustées en fonction des réalisations.

Les frais pour le déménagement des résidents du FPA au Jardins Fleuris sont inscrits en dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Madame MARCHAL TARNUS se réjouit du versement du fonds de soutien qui vient d'intervenir. Précise que comme sa liste a voté contre le budget primitif, son équipe votera également contre cette décision modificative.

Adopté à la majorité

(5 contre : C. Marchal-Tarnus, J-C Bouly, S. Lilvosi, C. Choteau-Lesnes, et JY. Sausey par procuration).

N° 03 Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Pour répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs :

1 poste d'animateur grade adjoint d'animation 2^{ème} classe

1 poste d'animateur grade adjoint d'animation 1^{ère} classe

1 poste de coordinateur PEL et Associatif grade animateur principal de 2^{ème} classe

1 poste de gardien WE grade adjoint technique 2^{ème} classe

1 poste 'agent polyvalent grade adjoint technique 2^{ème} classe

Madame MARCHAL TARNUS évoque le fait que l'animation sera donc reprise par la Ligue de l'enseignement.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, il ne souhaite pas une systématisation des retours d'agents partis en disponibilité.

Il explique que l'adaptation des postes au tableau des effectifs est une demande de la Chambre régionale des comptes

Il sera certainement plus efficient d'externaliser le service animado et un cahier des charges est en préparation.

Adopté à l'unanimité

N° 04 Convention de partenariat collectivités Espace Naturel Sensible « Plateau de Malzéville »

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

Le périmètre Natura 2000 du plateau de Malzéville a été définitivement validé.

Il a été identifié comme un Espace Naturel Sensible par le département

Il est proposé de mettre en œuvre une convention ENS pour une mise en commun des instances de gouvernance Natura 2000 et ENS au sein d'un comité de pilotage COPIL unique, de rédiger un document d'objectifs pour la gestion du site naturel du plateau de Malzéville et mettre en place une synergie pour les actions et articulations des démarches d'inventaires, de travaux, de suivi et d'évaluation avec financements croisés Etat/C Départemental.

Monsieur le Maire intervient que c'est la métropole qui gère le plateau comme pourrait le faire un syndic. Une réunion publique interviendra fin novembre, suite aux coupes, en présence de tous les partenaires.

Madame MARCHAL TARNUS évoque le fait que le conseil départemental bénéficie d'une recette affectée pour les espaces sensibles.

Adopté à l'unanimité

N° 05 Attribution d'une prime de ravalement de façade obligatoire - 16 rue de l'Orme - Périmètre 2012.

Rapporteur : Philippe BERTRAND-DRIRA

Il est proposé d'attribuer une prime de ravalement de façade à Monsieur MOTTY François propriétaire du 16 rue de l'Orme pour un montant de 1600 euros

Adopté à l'unanimité

N° 06 Avenant au règlement d'octroi des primes au ravalement de façades obligatoire.

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Considérant que le montant des primes allouées pour les ravalements de façades sont accordées sans tenir compte du nombre de façades visibles, il est proposé, par mesure d'équité, de modifier les conditions d'attribution des primes afin d'aider d'une façon plus importante les propriétaires concernés. Il sera accordé une prime par façade ravalée.

Adopté à l'unanimité

N° 07 Convention constitutive d'un groupement de commandes « fourniture et livraison de végétaux et substrats ».

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Dans le cadre des mutualisations qui se mettent en place avec les communes de l'agglomération , il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de fournitures et livraison de végétaux et substrats .Ce groupement de commande se fera avec Essey lès Nancy ,Tomblaine et Seichamps. Cette mutualisation est formalisée par une convention.

Adopté à l'unanimité

N° 08 Communication des décisions prises en application de l'article L 2121-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui

lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances du 21 septembre 2016

- Le 20 juin 2016, signature d'une convention avec RISK Partenaires, pour une assistance à la passation des marchés publics d'assurance, pour un montant de 828,00 € ;
- Le 20 juin 2016, accepté le remboursement des frais d'avocat par la société Groupama pour la procédure F.CASSI contre Commune, pour un montant de 540,00 € ;
- Le 11 juillet 2016, accepté le remboursement de remise en état de la structure extérieure de l'école Pasteur par la société Groupama, suite à l'accident du 17 août 2015, pour un montant de 1 176,00 € sans franchise;
- Le 12 août 2016, accepté le remboursement du solde positif de la prime 2016 par la société Groupama, pour un montant de 965,85 € ;
- Le 19 août 2016, accepté le remboursement de bris de vitre du local « Surcouf » par la société Groupama, suite à son effraction, pour un montant de 297,25 € sans franchise;
- Le 22 août 2016, accepté le remboursement des dégâts des eaux, par la société Groupama, suite à l'incident du 02 juin 2016, pour un montant de 1 180,00 € sans franchise ;
- Le 24 août 2016, accepté le remboursement des dégâts des sanitaires du Parc de la Douëra, par la société Groupama, suite aux actes de vandalisme, pour un montant de 963,82 € avec une franchise de 732,64 €;
- Le 31 août 2016, accepté le remboursement des dégâts du gymnase Jo Schlessier, par la société Groupama, suite aux dégâts de tempête du 09 février 2016, pour un montant de 2 002,80 € sans franchise;
- Le 07 septembre 2016, accepté le remboursement des frais d'avocat par la société Groupama, pour la procédure Dumont, pour un montant de 3996,00 € avec une franchise de 440,00 € ;

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations:

- Le 25 mars 2016, accepté le devis de la société Eben Productions - Flying Orkestar, pour une animation musicale durant la fête des pains, pour un montant de 1 200 € ;
- Le 1^{er} avril 2016, accepté le devis de la société Jeux et Tartines, pour une animation « jardin des sens » durant la fête des pains, pour un montant de 800 €;

- Le 19 avril 2016, signature d'un bon de commande à destination de la société Starlec, pour une animation DJ le 13 juillet 2016, pour un montant de 860 €;
- Le 13 mai 2016, signature d'un contrat avec la société GonEnto balles perdues, pour une animation durant la fête des pains, pour un montant de 1 140 €;
- Le 15 mai 2016, accepté le devis de la société JSE, pour le feu d'artifice du 13 juillet 2016 pour un montant de 2 000 €;
- Le 10 juin 2016, signature d'un contrat avec la société Dekra, pour une vérification des installations électriques pour le gala de danse, pour un montant de 384,00 €;
- Le 23 juin 2016, accepté le devis de la société Spie Est, pour l'extinction de l'éclairage public le 13 juillet 2016, pour un montant de 400 €;
- Le 11 juillet 2016, accepté le devis de la société Band à Tonton, pour une fanfare pour le défilé de la Saint Nicolas, pour un montant de 350 €;
- Le 21 juillet 2016, signature d'une convention avec l'Association Pl'asso Jeux, pour une animation des quartiers d'été, pour un montant de 750 €;
- Le 16 août 2016, signature d'un devis et d'une convention avec la Croix Rouge, pour un poste de secours durant la fête des pains, pour un montant de 528 €;
- Le 16 août 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise Dono, pour un chapiteau durant la fête des pains, pour un montant de 1 542 €;
- Le 16 août 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise Dekra, pour une vérification des installations électriques, durant la fête des pains, pour un montant de 336 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 15 septembre 2016 :

- Le 22 juin 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise SOTREN, pour la fourniture et la mise en place d'un arrosage mobile sur le terrain d'honneur de foot, pour un montant de 8 760 €;
- Le 30 juin 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise ROUSSEAU, pour des travaux de peinture à la Douëra (grand salon et salon meixmoron), pour un montant de 5 705 €;
- Le 06 juillet 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise Génie Climatique, pour le remplacement de la fontaine par deux lavabos collectifs, pour un montant de 4 988,84 €;
- Le 04 août 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise EVP, pour rénovation du parvis de l'église, pour un montant de 46 860 €;
- Le 04 août 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise EVP, pour rénovation du mur de soutènement de l'église, pour un montant de 4 440 €;

- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise BSCE, pour le remplacement de la centrale intrusion de la Douëra, pour un montant de 5 768 €;
- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise BSCE, pour le remplacement de la centrale intrusion des Services Techniques, pour un montant de 3 139,12 €;
- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise RIVA, pour le remplacement de la gouttière côté jardin sur la toiture de l'église, pour un montant de 4 935,72 €;
- Le 02 septembre, signature d'un ordre de service avec l'entreprise Génie Climatique, pour le remplacement d'une fontaine au cimetière, pour un montant de 4 320 €;
- Le 05 septembre, signature d'un ordre de service avec l'entreprise VB SERVICE, pour la fourniture et la pose de caillebotis permettant l'accessibilité de l'église, pour un montant de 5 190,72 €.

QUESTIONS DIVERSES

1- Question de Madame Corinne Marchal-Tarnus :

Monsieur le maire,

Lors de la commission urbanisme du 9 juin 2016, en dehors de l'ordre du jour, a été présenté furtivement un projet d'aménagement de sécurité du bas de la rue Maurice Barrès incluant le square de Waldstetten.

On nous annonçait pour ce projet un coût estimé à 90000€. A force de questions nous apprenions que ce projet présentait des variantes moins onéreuses de 60000€, voire 30000€ mais que, de toutes façons, aucun projet ne serait présenté à l'avis de la commission et encore moins en conseil municipal.

La justification étant que ces aménagements devaient être étudiés dans le contexte global de l'aménagement du site Elis, de l'ouverture du contournement....et...

Le contournement verra sans doute le jour vers 2020, soit dans 4 ans.

La société Elis est toujours propriétaire de ses terrains, même si elle a demandé et obtenu un permis de démolir pour réaliser des économies, notamment de gardiennage.

Les projets sur ce site ne sont actuellement que théoriques et ne sortiront de terre qu'au-delà de 2022, au mieux.

Aussi, Monsieur le maire, en attendant d'être au-delà de 2020, pouvez-vous nous préciser quels aménagements de sécurité vous comptez entreprendre pour protéger

enfants et adultes, véhiculés ou piétons, empruntant la rue Maurice Barrès et redonner à cette rue un brin de sa tranquillité.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse

Réponse de Monsieur Philippe BERTRAND DRIRA

Madame MT je ne démissionnerai pas, mais je pense plutôt que c'est à vous de vous poser des questions sur votre avenir eu égard à la réponse que je vais vous faire et aux affirmations mensongères dans votre question.

En effet, vous affirmez qu'un plan d'aménagement concernant le bas de la rue Barrès vous a été présenté furtivement, et que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la commission urba du 9 Juin.

Sur la convocation qui vous a été envoyée le 31 mai, soit une dizaine de jour avant la date de la commission, il est stipulé :

Pour compléter l'ordre du jour de cette commission, je vous informe qu'un point sera fait sur une étude demandée au Grand Nancy concernant la circulation dans la partie basse de Barrès.

Nous pouvons annexer cette convocation dans le compte rendu de ce conseil.

Etant donné que ce point était bien inscrit à l'ordre du jour de la commission, vous ne pouvez pas affirmer non plus que ce dossier ne sera jamais débattu en commission, par contre, je vous confirme qu'il ne sera pas présenté au conseil municipal, puisque qu'il n'est pas de la compétence de celui-ci.

Sur les chiffres : vous dites : on nous annonçait pour ce projet un cout estimé à 90000 € 60000 € ou encore 30000 €...

Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres, mais en ce qui concerne la somme de 30000 €, c'est vous-même qui l'avez annoncée en commission comme le stipule le compte rendu du 16 juin. Je peux vous en redonner lecture si vous le souhaitez

Sur la sécurité de Barrès, je vous rappelle que des aménagements de sécurité ont été installés aux 2 angles de la rue du château empêchant ainsi le stationnement sur les trottoirs et donc sécuriser les piétons

Que l'abri bus provisoire a été supprimé pour être remplacé par un simple poteau de signalisation et que du mobilier urbain a été installé en bas de Barrès pour également sécuriser les piétons, même s'il demeure, parfois, encore 1 ou 2 véhicules stationnés sur le trottoir ...

Quant à l'avenir de l'aménagement du bas de cette rue et du square Waldstetten, donc de notre entrée de ville, je vous rappelle que la commission a estimé que ce projet était prématuré et a souhaité que celui-ci s'inscrive dans une vision plus globale en lien avec la restructuration du site Elis. Là aussi je vous renvoie au compte rendu de la commission.

Nous ne sommes pas en mesure, actuellement, de savoir si les rues du Port et Jéricho conserveront leur sens actuel de circulation par exemple.

Cette restructuration se fera bien dès lors que nous serons en mesure de prévoir un schéma de circulation qui puisse ainsi mettre tous les usagers en sécurité.

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que les compétences de la voirie sont transférées à la Métropole et que c'est elle qui gère ce dossier ; il ne passera donc pas en conseil municipal.

« Le lieu pour en débattre, c'est en commission de la métropole où je vous ai permis d'aller, même si vous ne vous y rendez pas ».

En ce qui concerne le contournement, en 2016 les travaux concernant le carrefour de la déchetterie et la piste cyclable vers Pix vont débiter.

En 2017, commenceront les travaux hydrauliques.

Concernant ELIS, la démolition a commencé ; 2017 verra la discussion du prix de vente, 2018 le choix des procédures et la 2^{ème} dépollution et 2019 le début du chantier.

Quant à Barrès, nous sommes en réflexion sur l'entrée de ville avec le chantier ELIS.

2- Question de Monsieur Jean-Claude BOULY :

Monsieur le maire,

Le 16 septembre dernier, lors de son assemblée générale, l'association « Les Nouveaux Amis de la Douera » a annoncé et formalisé sa dissolution. Cette dissolution intervient moins d'un an après le passage de relais d'une équipe qui avait brillamment fêté ses 20 ans d'animation culturelle de ce lieu emblématique de Malzéville. Désormais, à la Douera, en dehors des animations municipales, n'interviennent plus que des associations nancéennes, certes de qualité.

Aussi, Monsieur le maire, je vous remercie de nous rassurer en nous indiquant les projets associatifs malzévillois qui pourraient combler cet énorme vide que nous regretterons.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Réponse de Anne DUCHENE

En ce qui concerne les associations, je tiens à souligner que la municipalité intervient comme appui technique et surtout logistique (mise à disposition de salles et pour celles qui en font la demande, soutien financier par le biais des subventions).

En ce qui concerne la dynamique des associations, force est de constater que le bénévolat est une denrée rare. Nos concitoyens se placent au niveau des associations comme des consommateurs, des utilisateurs et trop peu comme des acteurs.

Nous ne faisons pas venir d'associations nancéiennes, je ne vois pas de quoi vous parlez.

A la veille de la fête des pains, je tenais à souligner le mal qu'ont eu les services de la ville, à rassembler une quarantaine de bénévoles sur la manifestation du dimanche.

Monsieur BOULY, je vous invite à vous pencher sur le calendrier de l'offre culturelle de la Douëra .Depuis 2015, lorsque les Amis de la Douëra ont arrêté leurs activités, la municipalité a renforcé sa programmation.

Tout au long de l'année, vous pouvez y savourer nos apéros littéraires, nos apéros photographiques et depuis 2016 des apéros documentaires sont proposés.

D'ailleurs celui de mardi soir a rencontré un vif succès (salle comble).

Enfin je vous rappelle que chaque été, la municipalité donne rendez vous dans le parc de la Douëra pour ses quartiers d'été depuis de nombreuses années.

Depuis 2 ans, un des quartiers d'été est pris en charge par le collectif MIET, et cette année avec l'appui du FAT.

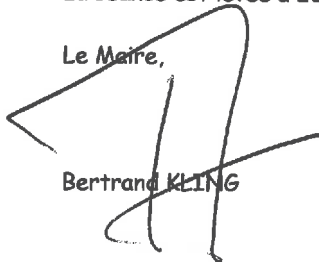
Ce n'est qu'un exemple parmi la foule de projets se déroulant à la Douëra.

Alors, j'ose espérer que les Malzévillois continueront à combler « l'énorme vide » dont vous vous faites l'écho en méconnaissance de cause

Nous espérons, à cet égard, vous voir très prochainement sur l'un ou l'autre de nos rendez vous.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,



Bertrand KLING

Secrétaire de séance,



Philippe ROLIN

Compte-rendu succinct affiché le 14/10/2016